

# Rapport d'activités 2023

**PASS contre le  
Surendettement**

-

**Point Conseil Budget**

**Assemblée Générale du 13 juin 2024**

# Sommaire

2023 En quelques chiffres .....	4
<b>Le dispositif : fonctionnement, ressources et promotion .....</b>	<b>5</b>
<b>Fonctionnement .....</b>	<b>5</b>
Le PASS, un dispositif fédéré et précurseur, labellisé PCB depuis 2016.....	5
Les deux phases de l'accompagnement des personnes en difficultés financières.....	6
L'animation du dispositif.....	7
<b>Les ressources .....</b>	<b>7</b>
Les ressources humaines dédiées par les associations.....	7
Les ressources humaines pour l'Udaf.....	7
La formation des professionnels au surendettement et accompagnements conventionnés	8
Les ateliers collectifs d'informations et de formation sur la gestion du budget .....	8
La formations des acteurs du PASS .....	9
<b>La promotion du dispositif.....</b>	<b>9</b>
<b>Les faits marquants en 2023.....</b>	<b>10</b>
<b>Les Accompagnements du PASS en chiffres.....</b>	<b>12</b>
<b>Orientation des personnes en phase 1.....</b>	<b>12</b>
<b>Orientation des personnes en phase 2.....</b>	<b>12</b>
<b>Activité chiffrée et typologie des personnes accompagnées .....</b>	<b>13</b>
Répartition hommes - femmes & situation conjugale .....	13
Les familles avec enfants .....	14
Focus sur le logement .....	15
Focus sur les allocataires CAF .....	16
Age des bénéficiaires en phase 2 .....	17
Les retraités .....	17
Tendances 2023: .....	18
L'Udaf, un pôle ressource à l'interne et à l'externe. ....	19
<b>L'Endettement et le surendettement.....</b>	<b>19</b>
Problématiques détectées en début de suivi .....	19
Séparation, inflation et addictions, le triptyque 2023 .....	19
Montants moyens des dettes – rétrospectives et évolution entre 2019 et 2022.....	20
Montant moyen des dettes par tranches en 2023 .....	20
44 dossiers de surendettement déposés en 2023.....	21
<b>Les retours des questionnaires satisfaction en phase 2 .....</b>	<b>23</b>
<b>La parole des personnes accompagnées .....</b>	<b>24</b>

<b>Les impacts du dispositif.....</b>	<b>25</b>
Etat des lieux des situations en début d'accompagnement.....	25
Les 1ères actions mises en œuvre .....	26
Les impacts immédiats .....	26
<b>Perspectives 2024 .....</b>	<b>28</b>
Les objectifs 2024-2026 .....	28
<u>A-</u> Les objectifs généraux de l'Udaf du Bas-Rhin en 2024-2026.....	28
<u>B-</u> Les objectifs opérationnels du Service lutte contre le surendettement et logement 2024 - 2026 .....	28
<b>Annexes .....</b>	<b>30</b>
Annexe 1 –Impact des accompagnements PASS .....	30
Annexe 2 : Ressources humaines des associations dédiées au dispositif.....	31
Pour nous contacter .....	32
Pour aller plus loin.....	32

## Le PASS contre le surendettement

### Point Conseil Budget (PCB)



## 2023 EN QUELQUES CHIFFRES

2 labels Point Conseil Budget  
14 lieux de permanences sur le département  
256 bénéficiaires de l'action en 2023

44 nouveaux dossiers PASS en phase 2  
39 références (conseils au professionnels)  
256 personnes accompagnées  
Des temps de formation à destination des nouveaux salariés, professionnels et bénévoles

Des rencontres partenaires: CAF, Service d'AEMO, Auprès de l'EMS, INSP, CROUS, Ophéa

11 participation à la commission de surendettement de la Banque de France

13 réunions d'équipe, 1 séance de Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles  
3 Comité de pilotage  
Des sessions de formations collectives pour les professions et bénévoles sur les banques en lignes, le patrimoine, les saisies immobilières, le surendettement et les tribunaux, une journée retours d'expériences sur les troubles psy  
1 journée retours d'expériences sur les troubles psy (animée par un infirmier psy)

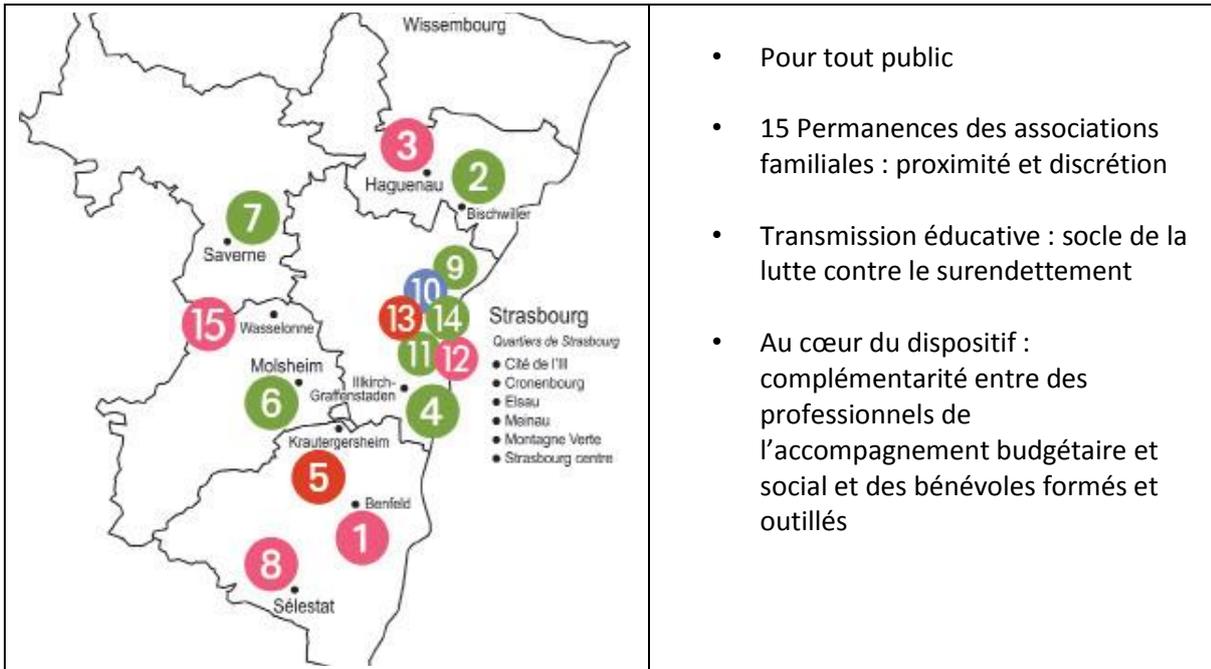
En moyenne : 1 entretien par mois par personne suivie  
29 appels reçus sur le standard pour une première orientation (hors associations familiales)

2 ateliers collectifs en partenariat avec l'UTAMS de Bischheim à destination du public accueilli

# Le dispositif : fonctionnement, ressources et promotion

## Fonctionnement

*Le PASS, un dispositif fédéré et précurseur, labellisé PCB depuis 2016 (1<sup>er</sup> label renouvelé) et confirmé en 2020 avec l'obtention d'un 2<sup>nd</sup> label PCB*



Le dispositif du PASS s'adresse à toutes les personnes qui, majoritairement, ne bénéficient pas de prestations sociales et qui présentent les premières difficultés budgétaires.

Le dispositif prend sa source dans la crise économique de 2008 qui a entraîné une sollicitation accrue des permanences des associations familiales devant alors faire face à des personnes désemparées devant leur situation budgétaire. C'est alors la volonté de créer un dispositif fédéré qui a conduit l'Udaf, l'AGF, les AFL, la CSF et Familles rurales à proposer ce dispositif. En 2019, la famille des cheminots a rejoint le dispositif.

La philosophie du PASS contre le surendettement réside dans trois principes fondamentaux et fondateurs, qui sont :

- La proximité,
- L'éducation populaire,
- La prévention

Les référents associatifs qui assurent :

- Les liens avec les bénévoles
- Les liens avec les techniciens UDAF
- La participation aux COPIL
- Le reporting pour leur association
- L'élaboration d'objectifs communs, sérieux les besoins de formation

- La définition des axes de communication
- La validation des outils
- Les bénévoles qui :
  - Accueillent, écoutent et soutiennent dès les premières difficultés financières
  - Évaluent la situation, recueillent les documents administratifs nécessaires
  - Mènent un suivi budgétaire, conseillent, orientent
  - Assurent le lien avec l'intervenant social, salarié, de l'Udaf
- Les salariés Udaf qui assurent :
  - Le lien avec les associations
  - L'aAppui technique, écoute, conseil des bénévoles
  - Le rôle de référent/expert pour les salariés Udaf avec :
    - La formation des nouveaux salariés ;
    - Le conseil permanent ;
    - L'appui technique partenarial
  - La constitution de dossiers de surendettement, le suivi de la procédure, l'ouverture de droits, les conseils budgétaires et de consommation

## Les deux phases de l'accompagnement des personnes en difficultés financières

<p>Phase 1 l'accueil et le diagnostic budgétaire</p> <p><i>(Les associations familiales : AGF CSF Familles Rurales, Association Famille Laïques, Famille des Cheminots)</i></p>	<p>Phase 2 l'accompagnement de dossiers complexes et la constitution de dossiers de surendettement</p> <p><i>(UDAF 67)</i></p> <p><i>44 dossiers déposés en 2023</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bénévole accueille, écoute, conseille le public</li> <li>• Le bénévole recense les documents nécessaires au diagnostic budgétaire : extraits de compte, factures, lettres d'huissier.</li> <li>• Le bénévole oriente vers les instances concernées (impôts, créanciers, ...)</li> <li>• Le bénévole établit le diagnostic budgétaire : état des lieux des ressources et dépenses en faisant la distinction des charges incompressibles des dépenses relatives à un engagement ou un choix, calcul du reste-à-vivre, ...</li> <li>• Le bénévole dispense des conseils budgétaires à l'utilisateur</li> <li>• Le bénévole négocie des plans d'apurement auprès des créanciers</li> <li>• Si le suivi nécessite le passage à un intervenant de l'Udaf, le bénévole prend contact avec son référent associatif pour valider le passage à l'Udaf</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'intervenant à l'Udaf actualise les données budgétaires et le reste-à-vivre</li> <li>• Il repère les dysfonctionnements dans la gestion budgétaire et évalue la pertinence du dépôt d'un dossier de surendettement</li> <li>• Il constitue le dossier de surendettement et suit le dossier banque de France :</li> <li>• Après la recevabilité, il s'assure de la suspension effective des créances</li> <li>• Il veille avec l'utilisateur au respect des mesures imposées par la BDF</li> <li>• Il veille au respect des différents paliers du plan de remboursement établi par la BDF</li> <li>• Il prépare et réalise avec l'utilisateur le re dépôt du dossier le cas échéant</li> <li>• Il met en place le suivi nécessaire à l'éducatif budgétaire</li> <li>• Il veille à l'ouverture des droits de l'utilisateur</li> <li>• Il est garant du suivi du dossier post-BDF (veille aux échéances, alerte et donne des conseils de gestion)</li> </ul>

## *L'animation du dispositif*

**Les instances** du PASS en 2023 se sont tenues en alternance en présentiel et distanciel. Ces instances sont :

- Les comités de pilotage : (3 en 2023) avec les référents associatifs, les intervenants Udaf et la cheffe de service
- Les rencontres et échanges réguliers avec la Banque de France et la participation du représentant UDAF à la Commission Banque de France (11 participations en 2023)
- Les 13 réunions d'équipe dédiées en interne à l'Udaf
- Les participations actives aux groupes de travail Unaf
  - L'Accompagnement éducatif à la gestion du budget
  - Les Webinaires sur les Points Conseils Budget : 3 participations
- L'ancrage dans un réseau local : le webinaire PCB Grand Est, les webinaires organisés par la Banque de France

**Les financeurs** du PASS :

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité (DDETS)
- La Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)
- La Ville de Strasbourg (EMS)
- La CARSAT
- La MSA
- L'UNAF

## **Les ressources**

### *Les ressources humaines dédiées par les associations*

Heures référents (salariés) : 0,12 ETP total (**193 heures au total**)

Heures bénévoles en ETP : 0,27 ETP au total (**440 heures au total**)

**Soit 0.38** équivalent temps plein dédié au PASS par les associations familiales. Le nombre d'ETP total a grimpé et il se concentre sur une part très active de bénévoles et référents. Nous relevons que les bénévoles ont tendance à ne pas noter l'ensemble des heures effectuées (appels téléphonique, prise de rdv au domicile, ...).

### *Les ressources humaines pour l'Udaf*

Au 31 décembre, l'Udaf consacrait 1,9 ETP du service Accompagnement pour :

- L'accompagnement individuel et collectif (1,5)
- La coordination (0,2)
- L'assistance administrative (0,2)

Ces ETP prennent en charge la mission de référence : l'expertise technique, la formation et l'étayage des référentes lutte contre le surendettement à destination des professionnels internes et externes à l'Udaf (ce qui représentait 39 références en 2023).

Les associations familiales ont mis à disposition :

- 5 permanences pour l'AGF
- 7 permanences pour la CSF
- 1 permanence pour Familles Rurales
- 1 permanence pour les AFL

Le dispositif bénéficie du concours matériel et logistique du Service Accompagnement de l'Udaf. Les mises à disposition comprennent les locaux, l'énergie et la connexion Internet.

### *La formation des professionnels au surendettement et accompagnements conventionnés*

- ⇒ La formation sur le surendettement à destination des nouveaux professionnels de l'Udaf s'est fait en présentiel sur une demi-journée. Les objectifs étaient de former les nouveaux arrivants au surendettement et de se faire identifier comme pôle ressource.

### *Les ateliers collectifs d'informations et de formation sur la gestion du budget*

2 sessions « Devenir Consommateur » ont eu lieu en 2023 en partenariat avec l'UTAMS Nord de la CeA dans les locaux de Bischheim et ont rassemblé entre 4 à 8 personnes. Il s'agissait d'un public suivi individuellement par les CESF ou les ASS de la CeA qui est déjà sensibilisé à l'importance de savoir gérer un budget.

Les objectifs visaient à définir ce qu'est un budget, à apprendre à mettre en application la théorie en pratique et à discuter des comportements de consommation.

Le choix est fait de travailler à partir d'un groupe de pairs pour favoriser la « pairaidance ».

Ces ateliers s'inscrivaient dans un cycle complet de 7 conférences. Il en ressort la nécessité d'augmenter la durée de l'atelier et de continuer à individualiser les exercices afin d'avoir, dans la boîte à outils, des exercices de tous niveaux.

<b>Objectif</b>	Sensibiliser l'apprenant aux conditions nécessaires pour maîtriser son budget.
<b>Contenu pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir le budget.</li> <li>• Utiliser le relevé de compte.</li> <li>• Classifier les charges et les ressources.</li> <li>• Etablir un budget.</li> <li>• Déterminer les facteurs de déficit budgétaire.</li> </ul> Corriger un budget déficitaire.
<b>Méthode pédagogique</b>	Méthodes : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Lecture de documents.</li> <li>✓ Etude de cas.</li> <li>✓ Mise en situation pratique.</li> <li>✓ Echanges et débats structurés.</li> </ul> Utilisation d'un diaporama comme support de présentation.
<b>Déroulement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de l'animateur et de la séquence.</li> <li>• Tour de table des questions que se posent déjà les apprenants sur le thème annoncé.</li> <li>• Action de formation organisée en 6 étapes (voir contenu pédagogique) .</li> <li>• Tour de table des questions que se posent les apprenants à l'issue de l'action.</li> <li>• Conclusion et évaluation de l'action</li> </ul>

### *La formations des acteurs du P.A.S.S*

Dans le cadre de la formation continue des acteurs du PASS, nous avons participé en collectif en 2023 à des sessions de formation:

- 09/02/2023 : la banque en ligne, le patrimoine mobilier et immobilier, les saisies immobilières, les ventes forcées, les impayés de loyer organisée par la banque de France (1 jour)
- 12/01/2023 : retours sur expériences sur la prise en compte des troubles psy (1 jour)
- D'autres webinaires dont le surendettement et les tribunaux (1/2 journée)
- La journée nationale de lutte contre le surendettement (UNAF) le 12 janvier 2023 (1 jour)
- Formation au nouveau logiciel Budg and Co

### **La promotion du dispositif**

- Informations régulière sur la page Internet dédiée
- Présentation du dispositif en présentiel :
  - **Auprès de deux services de l'AEMO en février 2023** plus de 25 participants
  - **Auprès des 3 travailleurs sociaux de l'Eurométropole de Strasbourg** (mars 2022) :
  - **Auprès de l'unité dédiée aux mesures d'accompagnement et de protection de la CAF** (sept 2023). Plus de 40 participants.
- Echanges téléphoniques (Banque de France, le Service des Impôts, ES) et participation au comité des usagers pour les impôts
- 3 réunions d'articulation avec la CAF

# Les faits marquants en 2023

## *En externe*

La participation du référent du PASS / PCB aux commissions de surendettement (11 commissions séances)<sup>1</sup> et à l'observatoire départemental de l'Inclusion Bancaire (1 séance)

La participation continue aux travaux de l'UNAF dont la Journée Nationale du Surendettement de décembre 2024

La participation aux webinaires de l'UNAF sur la mise en place du nouveau logiciel métier « budget & Co » en 2023

La participation de l'équipe à la mission conjointe sur le rétablissement personnel portée par l'Inspection Générale des Finances et l'Inspection Générale de la Justice : les recommandations de l'Unaf

<https://www.unaf.fr/mission-retablissement-personnel-portee-par-igf-recommandations-unaf-reprises/>

Dans le cadre de cette mission, les professionnels avaient été auditionnés et avaient rendu des conclusions écrites. Il en ressortait notamment la nécessité de préserver l'effacement des dettes, d'adjoindre un accompagnement budgétaire dans le cas d'un re dépôt via les Points Conseil Budget et de re considérer les conditions d'exercice des mandataires dans le cadre de la Procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire. Ces propositions ont toutes été reprises dans le rapport rendu et ont fait l'objet d'un communiqué de presse de l'UNAF le 20/03/2024.

Les professionnelles du PASS / PCB retrouvent trois axes forts qu'elles ont porté lors des travaux :

- 1- La simplification de la procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire
- 2- La modification des conditions d'exercice des mandataires judiciaires
- 3- Et surtout, un axe crucial : la nécessité de proposer des accompagnements. En effet, d'expérience, nous faisons le constat que pour éviter toute réitération et permettre une sécurisation pérenne de la situation, l'accompagnement est fondamental. Cet accompagnement peut se faire dans le cadre d'un Point Conseil Budget (PASS contre le surendettement) mais aussi dans le cadre de la MASP. En effet le code de la consommation préconise d'adjoindre une MASP à une décision d'effacement des dettes lorsqu'il y a re dépôt et que les critères sont réunis.

**L'Unaf et les Udaf demeurent têtes de réseau des Points Conseils Budget.**

---

<sup>1</sup> Dans chaque département, une commission est chargée d'examiner les dossiers déposés par les personnes qui souhaitent bénéficier de la procédure de traitement du surendettement. La commission vérifie que ces personnes répondent aux critères pour bénéficier de la procédure puis recherche les solutions les plus adaptées. La Banque de France assure le secrétariat des commissions depuis l'origine de la procédure en 1990.

## **En interne**

### **Mouvements RH et évènements marquants.**

Pendant un an et demi, les postes PASS et Action-Logement n'ont pas bénéficié de la prime Ségur. Cela a généré une baisse de motivation, un sentiment d'injustice et de déconsidération et plus largement un profond malaise au sein de l'équipe et du service. La situation a été régularisée en septembre suite à des avancées au niveau national et territorial.

Dès mai 2023, une des deux professionnelles a été arrêtée pendant plusieurs mois. L'intervenante sociale en poste a assuré la continuité des accompagnements. Avec un portefeuille dépassant les 100 dossiers en file active (PASS + dossiers action-logement), nous avons priorisé les accompagnements en fonction des besoins et des échéances des dossiers.

Cette situation s'est conjuguée avec l'arrêt maladie sur plusieurs mois également d'une secrétaire. Le service a également intégré un nouveau chef de service.

L'année s'est poursuivie par le congé maternité de la professionnelle qui prenait le relai et aucun recrutement n'a pu être fait pendant plusieurs mois. En cause : la perte d'attractivité des métiers du secteur social, la nature du CDD, le champ étendu de connaissances nécessaires, la nécessité d'avoir un degré d'autonomie et l'absence de versement de la prime Ségur sur ces postes. Plusieurs candidats ont ainsi refusé ce poste.

Cette situation RH inédite était à la fois contextuelle (arrêts maladie ou congé maternité) et structurelle (le dispositif reposait jusqu'alors sur une secrétaire 0.2 ETP, une cheffe de service 0,2 ETP et deux professionnelles à 0.7x2 ETP).

En juin, nous avons dû stopper toute entrée de nouveau dossier en phase 2 (sauf de rares exceptions) car nous n'avions plus les moyens de faire face.

Le dispositif a été fortement impacté en particulier les bénévoles et salariés intervenant en phase 1 puisque l'équipe n'était plus en capacité (pas d'ETP) de prendre le relai. Le dispositif a été arrêté pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis sa création.

En septembre, un nouveau collaborateur a rejoint, en renfort, le dispositif à hauteur de 0.4 ETP et l'intervenante a repris son poste à hauteur 0,4 ETP sur le dispositif (temps partiel thérapeutique).

Une nouvelle collaboratrice a rejoint l'équipe fin novembre.

La fin d'année s'est concentrée sur l'intégration des nouveaux collaborateurs, la reconstruction d'une dynamique d'équipe et la reprise du rythme d'avant mai 2023.

2024 sera une année de stabilisation, de sécurisation, de redécoupage des secteurs et de création d'une nouvelle équipe renforcée. Une embauche d'un 4<sup>ème</sup> professionnel à temps partiel sur le dispositif permettra de sécuriser définitivement le dispositif et de garantir une continuité de service.

Nous pourrions également nous réengager dans des actions visant à aller- vers, dans du collectif et dans un partenariat de proximité.

## Les Accompagnements du PASS en chiffres

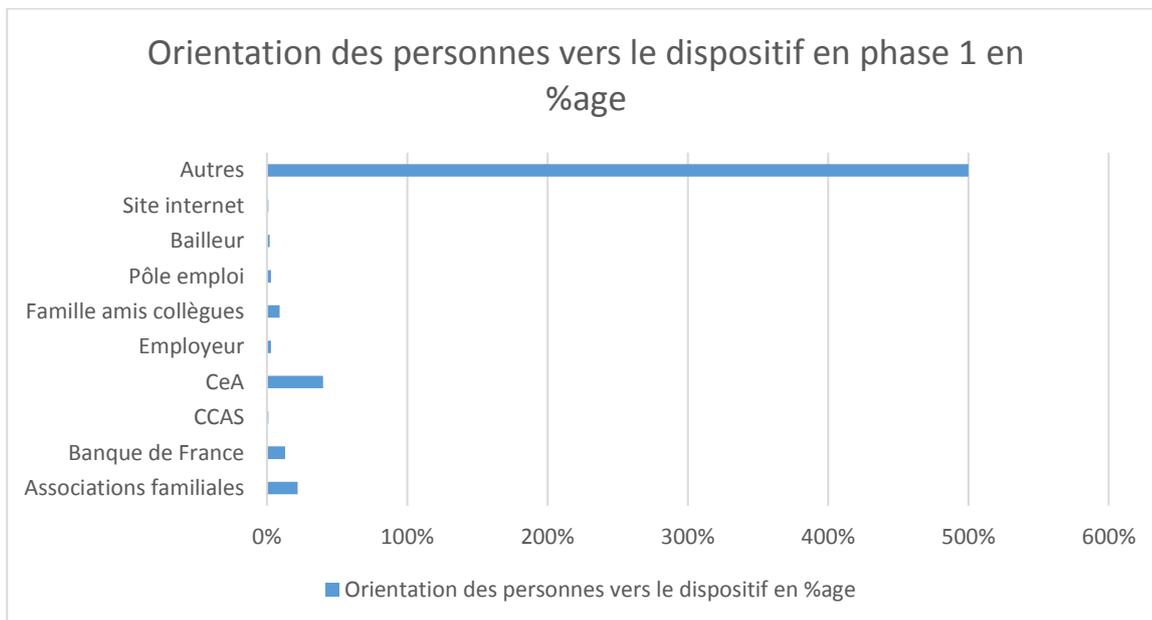
Le PASS c'est tout d'abord un travail de concert entre bénévoles et salariés de 5 grandes associations familiales répartis sur 15 lieux de permanences sur le Bas-Rhin et les salariés de l'Udaf.

Tandis que les premiers interviennent sur la phase 1 (accueil, écoute active, orientation, conseils, aide éducative à la gestion du budget), les seconds interviennent en relais sur la phase 2 lorsque les dossiers sont complexes et nécessitent une expertise technique avancée ainsi que la constitution d'un dossier de surendettement et le suivi de ladite procédure.

**Dispositif innovant tant dans le service rendu aux personnes accompagnées que dans son modèle politique et économique, le PASS ne cesse de témoigner de son utilité sociale.**

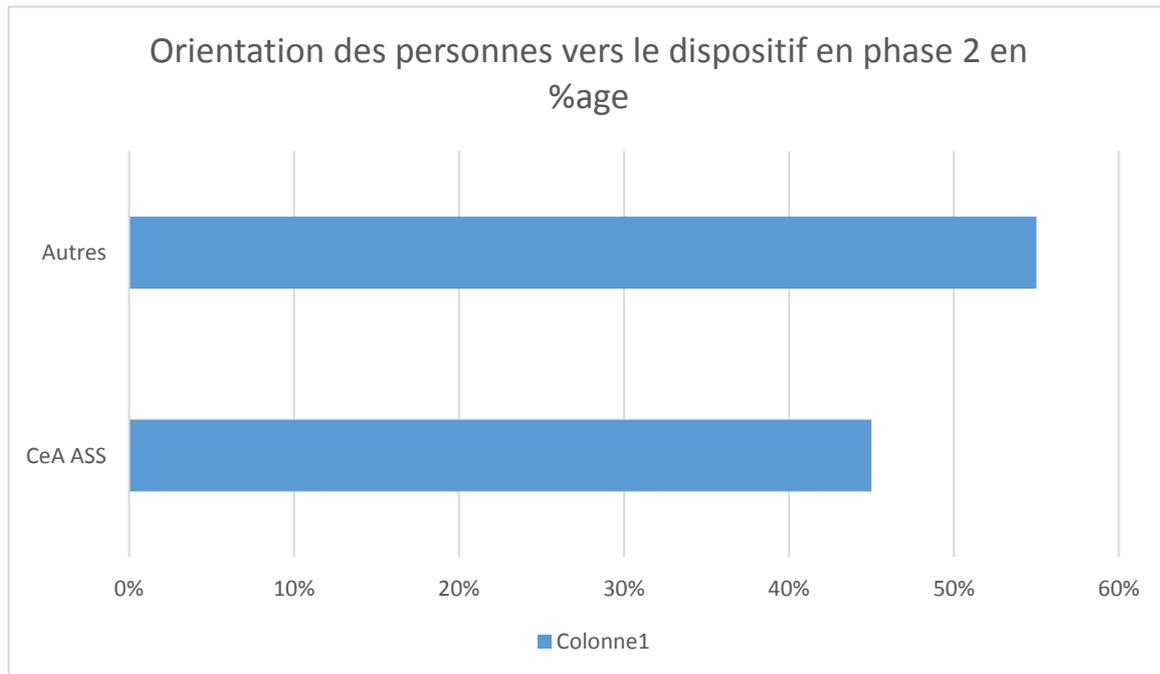
**En 2010, année de sa création, le PASS dans sa phase 2 concernait 11 nouveaux dossiers** En 2023, 44 nouveaux dossiers ouverts et en tout 105 accompagnements longs qui ont été conduits en phase 2.

### Orientation des personnes en phase 1



### Orientation des personnes en phase 2

Sur les 44 nouveaux dossiers en phase 1, 20 personnes ont été orientées par des assistantes sociales de secteurs (soit 45 % du public).



## Activité chiffrée et typologie des personnes accompagnées

En phase 1 et 2, 191 nouveaux dossiers ont été pris en charge. 78 personnes n'ont eu besoin que d'un entretien (part d'abandon importante). 113 personnes ont été accompagnées au long cours.

Si l'on tient compte des dossiers entrés avant 2023, nous relevons 256 personnes accompagnées au total en 2023.

En phase 1 : 79 nouveaux dossiers ont été entrés, 96 ont été sortis dont 25 car ils sont passés en phase 2 à l'Udaf

En phase 2, **91** dossiers ont été pris en charge. Ces 91 dossiers comprennent :

- 47 dossiers qui avaient été ouverts avant 2023 et qui se sont poursuivis en 2023
- 44 nouveaux dossiers démarrés en 2023.

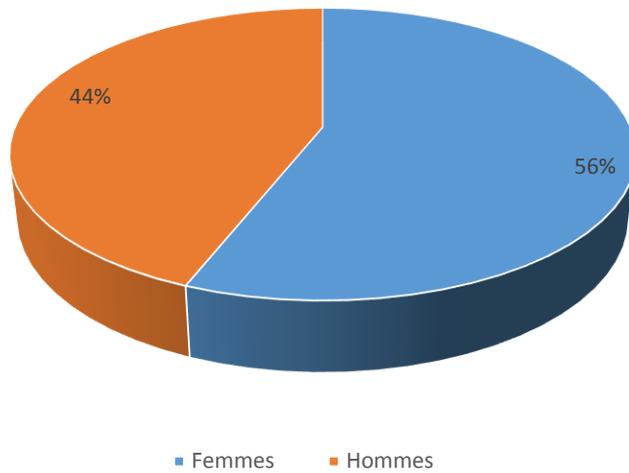
La typologie présentée ci-dessous est tirée de l'étude du profil des personnes accompagnées pour lesquelles l'Udaf a ouvert un nouveau dossier en 2023 en phase 2.

## Répartition hommes - femmes & situation conjugale

Les 44 nouveaux dossiers en phase 2 concernent 50 personnes dont :

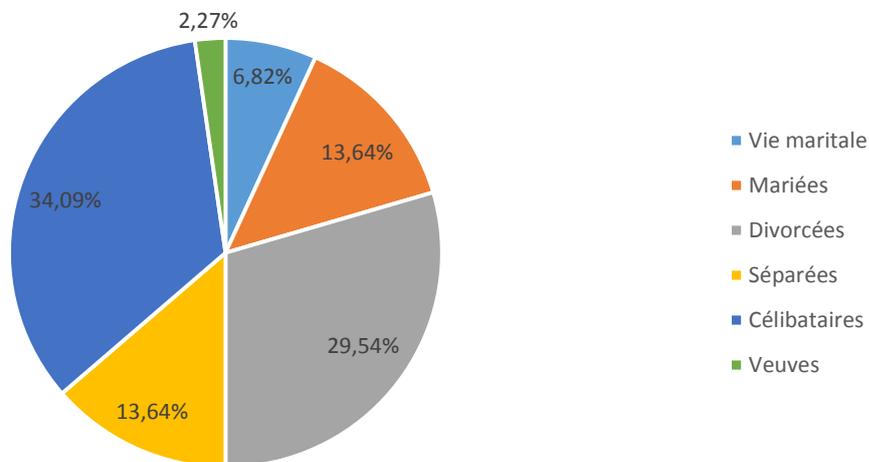
- 22 hommes v/ 28 femmes. Les femmes sont légèrement surreprésentées.

Répartition par sexe des personnes accompagnées parmi les 44 nouveaux dossiers en phase 2



- 35 personnes vivant seules et 9 vivant en couple

Situation conjugale des personnes au regard des 44 nouveaux dossiers en phase 2

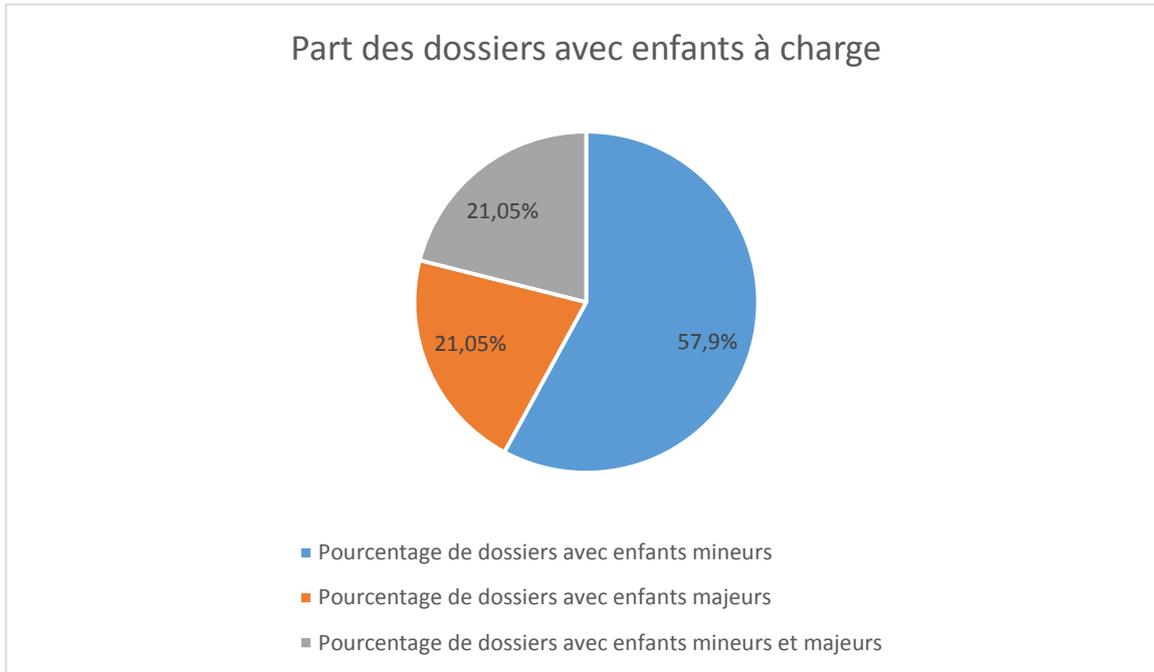


### *Les familles avec enfants*

Sur les 44 dossiers démarrés en phase 2 à l'UDAF en 2023 :

- 19 dossiers comprennent des personnes qui ont des enfants à charge soit 43.19 % du public
- Parmi ces 19 dossiers comprenant des enfants,
  - 58 % (11 dossiers) comprennent uniquement des enfants mineurs à charge

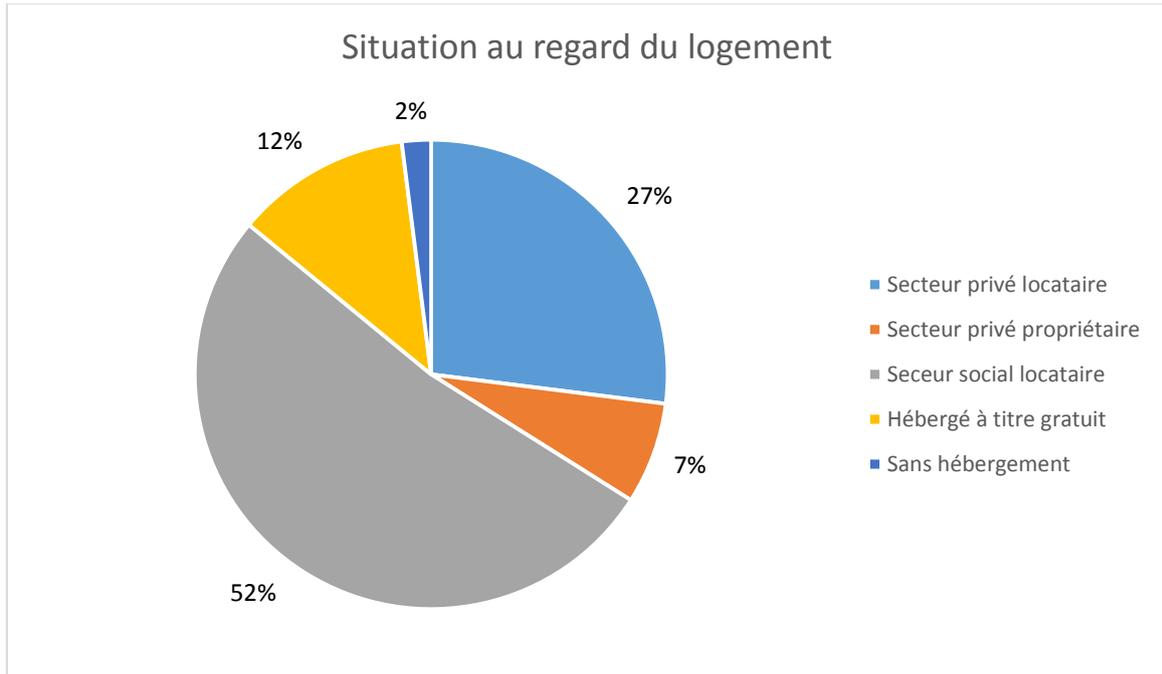
- 21% (4 dossiers) comprennent uniquement des enfants majeurs à charge figurant dans le dossier de surendettement
- 21% (4 dossiers) comprennent des enfants mineurs et majeurs à charge figurant dans le dossier de surendettement



### *Focus sur le logement*

Sur ces 44 nouveaux dossiers ouverts par l'Udaf en phase 2 :

- 34.09 % résident dans le secteur privé
  - 80 % sont locataires
  - 20 % sont propriétaires
- 57.27 % résident comme locataires dans le parc social
- 11.36 % sont hébergés à titre gratuit
- 2.27 % sont sans hébergement



=> Les intervenantes sociales ont accompagné beaucoup de personnes seules avec une problématique logement : dette de loyer avec ou sans procédure d'expulsion en cours.

### *Focus sur les allocataires CAF*

Part des personnes allocataires de la CAF parmi les dossiers ouverts en 2022 à l'Udaf en phase 2 : 57%  
dont :

- 25% des dossiers concernent des personnes bénéficiaires des prestations familiales
- 34% des dossiers concernent des personnes bénéficiaires des allocations logement
- 2% des dossiers concernent des personnes bénéficiaires du RSA
- 9% des dossiers concernent des personnes bénéficiaires de l'AAH

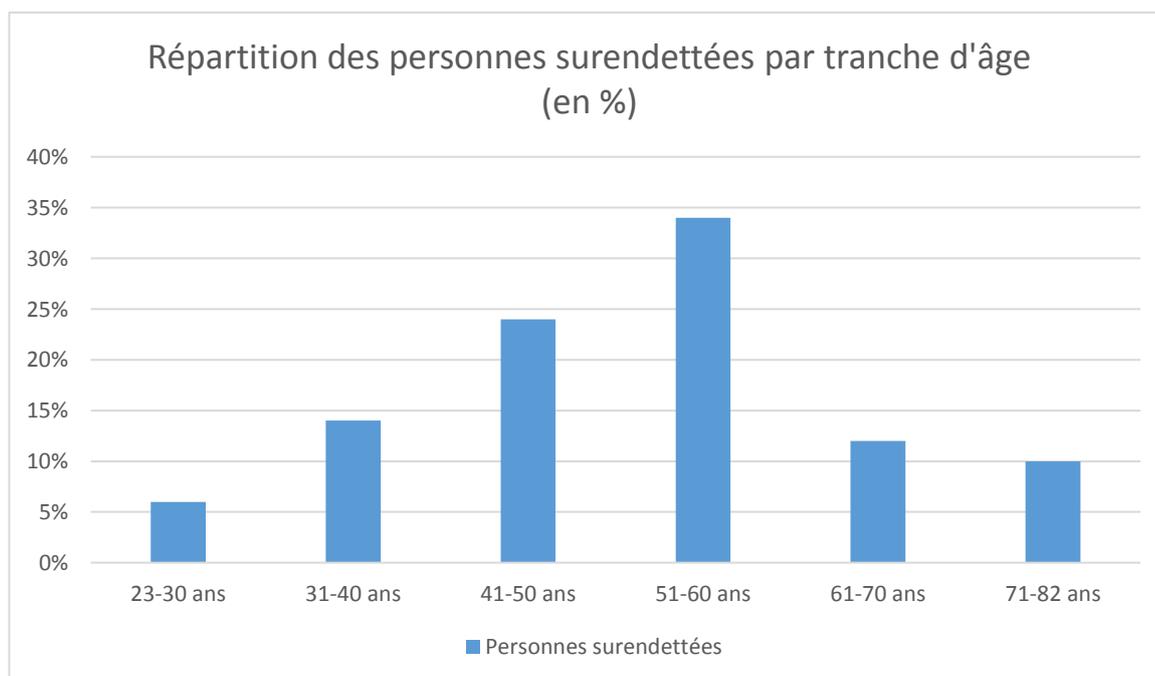
## Age des bénéficiaires en phase 2

AGE - SEXE	F 2023	M 2023	Total général 2023	Tendance	F 2022	M 2022	Total général 2021
23-30 ans	4%	2%	6%	↓16%	9.09%	10.91%	20%
31-40 ans	6%	8%	14%	↓7%	7.28%	14.55%	21.83%
41-50 ans	16%	8%	24%	↓12%	20%	16.36%	36.36%
51-60 ans	20%	14%	34%	↑ 18 %	7.28%	9.09%	16.37%
61-70 ans	4%	8%	12%	↑ +10 %	1.82%	0	1.82%
71-82 ans	4%	6%	10%	↑ 6 %	3.62%	0	3.62%
Total général	54%	46%	100%	/	49.09%	50.91%	100%

On observe un fort vieillissement du public accompagné qui pour 34% se situe dans la tranche d'âge des 51-60 ans. 56% du public a plus de 51 ans et l'on observe 10% du public de plus de 71 ans.

## Les retraités

Part des retraités parmi les personnes surendettées. En-2023, **au niveau national, les personnes de 55 ans et plus représentaient presque 52 % des personnes surendettées touchées par le surendettement.** (cf. enquête typologique Banque de France <https://particuliers.banque-france.fr/enquete-typologique-sur-le-surendettement-des-menages-en-2022> et [https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/media/2023/02/06/suren-2022\\_enquete-typologique.pdf](https://particuliers.banque-france.fr/sites/default/files/media/2023/02/06/suren-2022_enquete-typologique.pdf) ).



En 2023, sur les nouveaux dossiers ouverts, les retraités accompagnés qui ont bénéficié du dispositif du PASS contre le surendettement représentent **16% des nouveaux accompagnements effectués par l'Udaf en phase 2.**

**Les Séniors (50 ans et +) sont représentés dans 56 % des dossiers nouvellement ouverts en 2023 en phase 2 soit plus qu'au niveau national**

**Les personnes âgées de 62 ans ou plus représentent 22% des dossiers de surendettement déposés en 2023.**

En 2023, les personnes retraitées ont poussé les portes des points d'accueil du PASS contre le surendettement car elles sont orientées par le biais des permanences des associations familiales membres du dispositif, par les acteurs sociaux ou caritatifs (CMS ou Assistantes sociales de secteur), par un ami, un médecin, la CCAPEX, une entreprise d'aide à domicile ou encore par la banque de France avec qui nous entretenons des liens privilégiés.

Pour les personnes retraitées, notons que la cause principale du surendettement relève d'une mauvaise anticipation de la baisse de ressources, la souscription tardive de crédits sans tenir compte de l'âge de la retraite et d'un manque de changement des habitudes de vie.

Des éléments aggravants s'y ajoutent, à savoir :

- Le comportement face à un problème et l'incapacité de faire face (« je laisse pourrir la situation »)
- La non-utilisation des moyens numériques qui engendre l'augmentation du délai de traitement des démarches en rdv physiques ou téléphoniques
- La méconnaissance de leurs droits (mutuelle, complémentaire, ...)
- Parfois, nous observons également la souscription de crédits pour faire face à des dépenses ou pour maintenir le niveau de vie, la survenue d'accidents de la vie (problèmes de santé).

Notons également que les personnes retraitées et seules souffrent particulièrement de la solitude. Notre accompagnement permet de les orienter vers des vecteurs de socialisation : faire connaître les associations et possibilités locales, rencontre avec une professeure de méditation, de gymnastique sénior.

Psychologiquement, ces personnes ont des difficultés à accepter leur situation de surendettement alors qu'ils ont travaillé toute leur vie, qu'ils ont cotisé etc.

### ***Tendances 2023 :***

- ⇒ Par rapport à l'année 2022, nous observons que :
  - La part des 23-30 ans a réduit de 16 %
  - La tranche des 61-70 ans a augmenté de +12 %. La féminisation du public est la même (54%) qu'en 2022)
- ⇒ Nous relevons que 6 % du public a moins de 31 ans
- ⇒ Le public étant plus âgé en 2023, dès 2024 nous irons davantage à la rencontre de ce public notamment via l'organisation de temps d'échange et d'ateliers collectifs.

En définitive, le public est plutôt locataire d'un logement dans le secteur social et se situe dans la tranche supérieure à 51 ans. Le public bénéficie de prestations CAF à 57% (dont les aides au logement).

### *L'Udaf, un pôle ressource à l'interne et à l'externe.*

Les intervenantes sociales sont intervenues dans 39 dossiers en indirect en conseils, étayage et en appui à d'autres professionnels (internes ou externes à l'Udaf).

- Les questions portaient sur les thématiques de la LOA, les emprunts, le re dépôt d'un dossier de surendettement, la faillite civile, le lien entre surendettement et expulsion sur le fichage.
- Les saisines émanaient de collègues internes (service accompagnement ou service protection judiciaire des majeurs), de travailleurs sociaux externes (ex CARSAT, Protection Judiciaire de la Jeunesse, service gens du voyage, micro crèche, CAF, cité relai CHRS, MDPH, service social des armées, CCAS etc.).

## L'Endettement et le surendettement

### *Problématiques détectées en début de suivi*

Plus de la moitié des dossiers ouverts en 2023 à l'Udaf concernent des personnes qui rencontrent déjà de sérieuses difficultés de gestion budgétaire. En règle générale, nous notons que les principaux problèmes relèvent de la faiblesse des revenus, perte d'emploi ou souscription de crédits à la consommation non encore remboursés plutôt que d'une mauvaise gestion en tant que telle.

L'accident de la vie (chômage, maladie, séparation conjugale) conjugué à de faibles ressources et/ou un pouvoir d'achat faible génèrent un déséquilibre budgétaire importante et durable qui ne supporte plus aucun imprévu. Le budget est irréversiblement grevé.

Le public du PASS n'étant pas un public habitué des services sociaux, il ne sollicite pas toujours de l'aide dès que les 1ères difficultés apparaissent. En 2023, nous relevons qu'environ 36.36 % (contre 9,54% en 2020) des nouveaux dossiers pris en charge sur la phase 2 comprennent des crédits à la consommation. Cette situation qui avait disparu réapparaît pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive mais dans des proportions incomparables à ce qui existait il y a une quinzaine d'années. L'endiguement et la maîtrise de ces crédits à la consommation est directement corrélé aux évolutions législatives et aux mécanismes de prévention mis en place. Pour faire face, les personnes accumulent des crédits à la consommation et des découverts bancaires. La spirale s'enclenche.

### *Séparation, inflation, et addictions : le triptyque 2023*

Nous relevons également des personnes avec des loyers ou charges qui ne sont plus adaptés à leurs ressources car elles se retrouvent sans emploi ou suite à une séparation. Un relogement serait nécessaire mais nous avons peu de levier à activer. Par ailleurs, le public a des exigences quant au quartier proposé et au logement proposé et préfère parfois réengager des dettes. Néanmoins, l'accompagnement a permis d'éviter plusieurs expulsions.

Cette année, nous relevons des problématiques d'addiction dans des dossiers ayant fait l'objet d'un dépôt de dossier de surendettement. Il peut s'agir d'addictions aux jeux ou à l'alcool.

Le curatif est certes nécessaire et un accompagnement serré est nécessaire pour ce public fragilisé. Néanmoins, pour œuvrer contre le désendettement, le préventif et l'action éducative budgétaire paraissent incontournables. Cette aide éducative à la gestion du budget concerne tant les jeunes que les moins jeunes (séniors et retraités) et le dispositif a vocation à être mobilisé dès l'apparition des 1ers signes de difficultés, dès les 1ers changements : la perte d'emploi précaire, le passage à la retraite, problème de santé.

### *Montants moyens des dettes – rétrospectives et évolution entre 2019 et 2022*

Montant moyen en € de:	2020	2021	2022	2023	Evolution 22-23	Evolution en %âge
Dettes locatives	1 771	1491	3442	2497	-945	-27.42%
Dettes d'énergie	288		180	645	+465	258.33%
Autres dettes	30 662		28 147	28 131	-16	-0,05
<b>Total endettement</b>	<b>32 721</b>	<b>32265</b>	<b>31 769</b>	<b>31 010</b>	<b>-759</b>	<b>-2,39</b>

### *Montant moyen des dettes par tranches en 2023 (sur les 44 dossiers ouverts)*

#### *Focus sur les dettes locatives*

Tranches	Nombre de dossiers concernés	Montant moyen de l'endettement par dossier
Inférieures à 1 000 €	5 dossiers	606.65 €
De 1 000 à 5 000 €	8 dossiers	3 550.70 €
De 5 000 à 10 000 €	9 dossiers	5 104.89 €
Supérieures à 10 000 €	2 dossiers	64 746.71 €

#### *Focus sur les dettes d'énergie*

Tranches	Nombre de dossiers concernés	Montant moyen de l'endettement par dossier
De 0 à 500 €	5 dossiers	311.81 €
De 500 à 1 000 €	1 dossiers	826.85 €
Supérieures à 1 000 €	7 dossiers	7 967.95 €

### Focus sur les autres dettes

Tranches	Nombre de dossiers concernés	Montant moyen de l'endettement par dossier
De 1 000 à 5 000 €	7 dossiers	2357 €
De 5 000 à 10 000 e	4 dossiers	7 195.51 €
De 10 000 à 30 000 €	16 dossiers	18 172.22 €
De 30 000 à 100 000 €	8 dossiers	66 486.95 €
Plus de 100 000 €	2 dossiers	205 165.78 €

Entre 2022 et 2023, l'on constate que :

- La plupart des dossiers concernent des dettes locatives comprises dans la tranche allant de 1 000<sup>E</sup> à 5 000<sup>E</sup> avec la présence de 2 dossiers cumulant des dettes à 64 000<sup>E</sup>. La situation est davantage dégradée à l'entrée qu'en 2022
- Le montant moyen des dettes d'énergie de 16% des nouveaux dossiers en phase 2 frôle les 8 000<sup>E</sup>.
- Dans 23% des nouveaux dossiers entrants en phase 2, le taux d'endettement moyen va de 66 000<sup>E</sup> à 205 000<sup>E</sup>
- L'endettement total est en hausse et touche toutes les natures de dettes : locatives, énergétiques et les autres dettes (dont les crédits à la consommation).

Ces tendances soulignent :

- **Les difficultés de plus en plus prégnantes des personnes à faire face aux charges dites incompressibles de loyer mais aussi et surtout d'énergie**
- **Des recours en parallèle à d'autres crédits (de consommation)**

Au regard des dettes de loyer, l'intervention du PASS a permis aux usagers d'éviter l'expulsion et aux Institutions d'éviter des procédures d'expulsion longues et coûteuses et de déployer des aides.

### **44 dossiers de surendettement déposés en 2023 : de quoi parle-t-on au juste ?**

En 2023, nous avons accompagné

- 44 nouveaux dossiers en phase 2 que ce soit dans le cadre du dépôt d'un dossier de surendettement ou pour des conseils et informations, une explication de procédure en cours ou s'agissant d'anciennes dettes professionnelles ou dans l'attente d'un jugement
- 44 dépôts de dossiers de surendettement dont 1 dossier pour un re dépôt 2 dossiers en faillite civile.

**Sur les nouveaux dossiers entrés en phase 2, les décisions de la Banque de France sont les suivantes :**

Tous les dossiers ont été recevables en 2023.

**Les orientations proposées par la Banque de France étaient :**

- 18 plans de remboursement
- 12 rétablissements personnels
- 3 moratoires.

**Sur les dossiers suivis, en phase 2, nous avons été amenés à intervenir dans le cadre de re dépôt pour deux raisons principales**

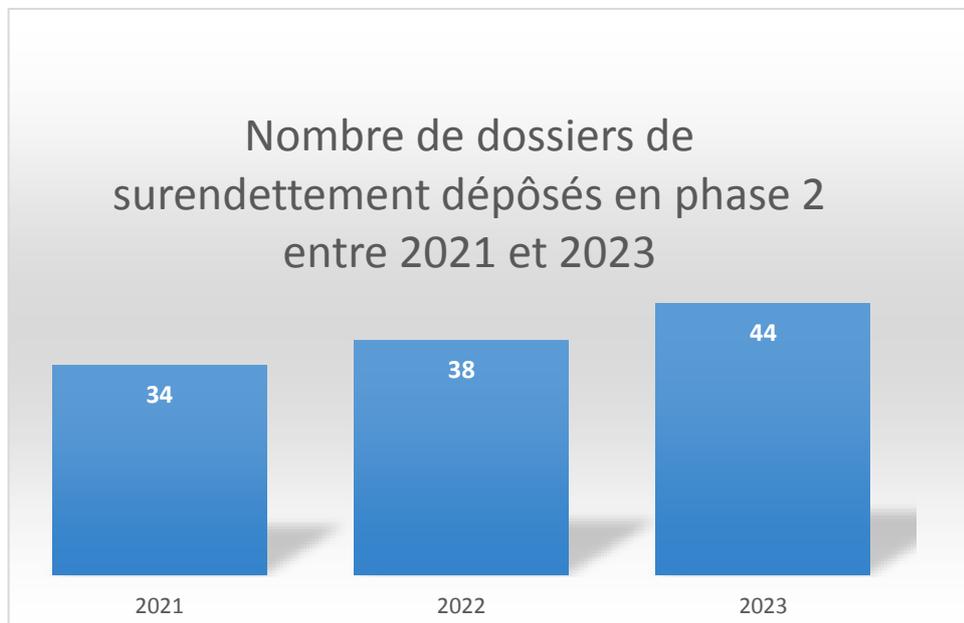
- Lors du dépôt du dossier, il n’y avait pas eu d’accompagnement. Sans accompagnement, les situations semblent peu pérennes
- Les personnes ne s’en sortent pas financièrement avec les remboursements.

S’agissant des dossiers sortants, 6 se sont clôturés par un abandon dont 1 durant la procédure (dont 1 en faillite civile), les autres avant la procédure :

Nous relevons plusieurs dossiers avec risque d’expulsion, 5 personnes hébergées à titre gratuit et une personne sans domicile. C’est un public de plus en plus précaire que nous avons accompagné.

**Les contestations suite à la décision BDF :**

- 4 contestations par les débiteurs dont 3 qui ont contesté la capacité de remboursement et qui ont eu gain de cause avec une diminution du remboursement voire un rétablissement personnel.
- 7 contestations de créanciers :
  - ✚ 1 contestation de créancier suite à la décision de rétablissement personnel. Le juge a entériné la décision de la BDF
  - ✚ 1 contestation de créancier dont nous n’avons pas encore la décision finale, le dossier a été renvoyé à la BDF
  - ✚ 3 en phase de mesures imposées suite à l’orientation du dossier vers une procédure de rétablissement personnel
  - ✚ 2 contestations de recevabilité :
    - 1 car le créancier estimait que la dette n’était pas au nom du déposant mais concernait son ex-femme
    - 1 pour mauvaise foi



## Les retours des questionnaires satisfaction en phase 2

	Tout à fait (%)	Un peu (%)	Pas vraiment (%)	Pas du tout (%)
Le PCB m'a permis de trouver des solutions à mes problèmes	69.2	15.4		7.7
Le PCB m'a permis de faire des démarches pour améliorer ma situation que je n'aurais pas réalisées seul.e	84.6	7.7	7.7	
Le PCB m'a permis de prendre conscience de mes difficultés	75	16.7		8.3
Le PCB m'a permis de mieux suivre mon budget	83.4	8.3		8.3
	C'est bcp amélioré (%)	C'est un peu amélioré (%)	N'a pas évolué (%)	S'est dégradé (%)
Du fait de l'accompagnement par le PCB, mon budget...	53.8	38.5	7.7	
	Bcp plus autonome (%)	Un peu plus autonome (%)	Ni + ni - autonome (%)	Moins autonome (%)
Du fait de l'accompagnement par le PCB, par rapport à mes démarches administratives, je me sens...	46.2	38.5	15.3	
	Tout à fait (%)	Plutôt (%)	Pas vraiment (%)	Pas du tout (%)
Je suis satisfait des conditions d'accueil au PCB	84.6	15.4		
Je me suis senti écouté lors de mes venus au PCB	84.6	7.7	7.7	
	Oui (%)	Non (%)	Je ne sais pas (%)	
Recommanderiez-vous à des amis ou membres de votre familles de faire appel au PCB ? (% oui, % non, % je ne sais pas)	84.6	7.7	7.7	
	Tout à fait (%)	Un peu (%)	Pas vraiment (%)	Pas du tout (%)
Le Point Conseil Budget m'a permis de faire face aux sollicitations commerciales	61.6	7.7	23	7.7
	% de bcp moins me priver	% d'un peu moins me priver	% de ne pas avoir changé mes habitudes	% de davantage me priver
Du fait de l'accompagnement par le Point Conseil Budget, au quotidien, j'ai l'impression...	16.7	41.6	25	16.7
	% beaucoup plus confiant	% un peu plus confiant	% ni plus ni moins confiant	% plus inquiet
Du fait de l'accompagnement par le Point Conseil Budget, par rapport à l'avenir, je me sens...	53.8	4	1	1
	% se sont bcp améliorées	% se sont un peu améliorées	% n'ont pas évolué	% se sont dégradées
Du fait de l'accompagnement par le Point Conseil Budget, mes relations avec mon entourage...	46.2	30.8	23	
	Tout à fait (%)	Un peu (%)	Pas vraiment (%)	Pas du tout (%)
Du fait de l'accompagnement par le Point Conseil Budget, globalement, vous sentez-vous mieux ? (% tout à fait, % un peu, % pas vraiment, % pas du tout)	53.8	38.5	7.7	

## La parole des personnes accompagnées

*« J'espère que vous allez bien  
Ma situation s'améliore, j'ai payé la dernière échéance de la voiture [...]  
Voilà, les dernières nouvelles  
Encore merci pour votre aide »  
Mme R., juin 2023*

*« Je reviens vers vous en cette fin mars 2023, le dernier prélèvement du plan de surendettement pour lequel vous nous avez accompagné depuis le début. C'est aussi l'occasion de vous remercier de nouveau pour votre aide précieuse. [...] La situation financière s'est très favorablement améliorée »  
M. J., mars 2023*

*« Ce dispositif m'a permis de me retrouver dans ma vie, de reprendre le contrôle de ma vie. Grâce à l'association CSF qui m'a d'abord reçu et déblayé la situation, ça a permis à l'Udaf de tout de suite comprendre la situation et de présenter de façon appropriée le dossier à la banque de France. Vous étiez tous les deux présents pour l'instruction du dossier, ça m'a rassuré puisque j'avais déjà déblayé avec M. P.T et on a pu présenter rapidement le dossier »  
M. D., 29 mars 2023*

# Les impacts du dispositif

## Etat des lieux des situations en début d'accompagnement

### Situation budgétaire

- Dettes, crédits impayés charges locatives non payées
- Risque d'expulsion
- Absence de reste-à-vivre pour l'alimentaire

### Vie sociale, familiale, professionnelle

- Isolement
- Tension conjugale, familiale
- Perte d'emploi et/ou peur de le perdre
- Trouble de la concentration
- Stigmatisation (demande d'avance, saisie etc.)

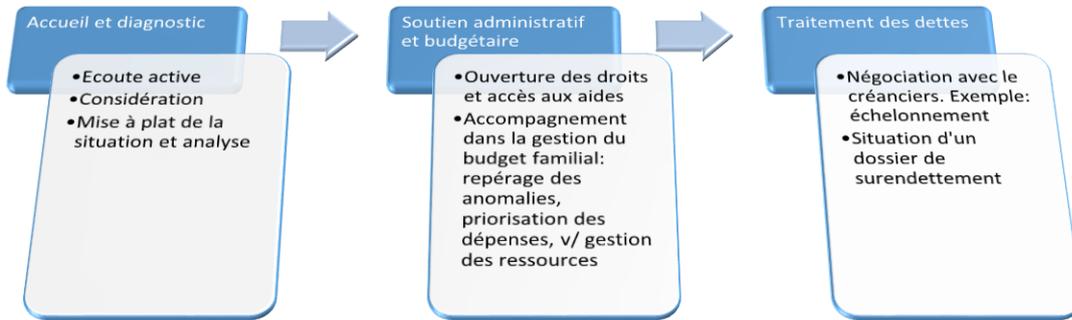
### Etat physique et psychique

- Fragilité
- Perte de confiance et d'estime de soi
- Dévalorisation et culpabilité
- Enferment
- Difficultés à se mobiliser
- Peur (créancier, perte de logement, emploi)
- Absence d'avenir et de perspective
- Propos suicidaire voire tentative de suicide
- Corps fermés, prostrés, tendus

.....

*« C'est avec le cœur serré dans la peine, la tristesse et une honte que j'avais franchi cette porte (...). »*  
(M. S – janvier 2021)

## Les 1ères actions mises en œuvre dans l'accompagnement du PASS



## Les impacts immédiats et à plus long terme

### Réalisations et effets immédiats

#### Budget :

- Clarification, explication,
- Compréhension, réappropriation du budget mensuel
- Paiement des charges courantes
- Reste-à-vivre dégagé
- Apurement des dettes
- Ouverture des droits et accès à des aides

#### Vie sociale, familiale et professionnelle:

- Sortie de la solitude,
- Recouvrement d'une certaine autonomie ; maintien du logement;
- Reprise des contacts avec la banque
- Soulagement de la famille

#### Pour la personne:

- Sentiment d'être épaulée et guidée (dans la chronologie et la hiérarchisation des étapes et actions à réaliser);
- Confiance en l'autre et en soi
- Apaisement
- Déculpabilisation

## Impacts et effets à long terme

### Acquisitions de compétences

- Apprentissage de la lecture et la compréhension des extraits de compte;
- rangement et traitement des documents (gestion administrative) ;
- prévention budgétaire auprès des enfants: achat internet repérés; communication intrafamiliale autour du budget (au sein du couple, avec les enfants) ;
- épargner;
- être un consommateur averti et responsable (changement de contrat d'assurance après comparaison, identifier les charges indues, négocier les frais bancaires, prise de conscience des conséquences de ses actes et/ou non-actes budgétaires);
- anticipation et maîtrise du budget;
- responsabilisation

### Sur la vie sociale, familiale et professionnelle

- par la libération de la parole
- Reprise de loisir;
- rénovation de logement;
- Apaisement des relations intrafamiliales;
- Reprise de contacts avec la famille
- Mise en place d'une solidarité familiale

### Pour la personne

- Reprise de confiance en l'avenir;
- Projection dans nouveau logement, nouvel emploi; projet de vacances;
- Se considérer (s'accorde des loisir, se consacre à ses soins);
- Etre acteur
- S'investir (envie de s'investir

## Perspectives 2024

### Les objectifs 2024-2026

#### A- Les objectifs généraux de l'Udaf du Bas-Rhin en 2024-2026

Les objectifs poursuivis par l'association en 2024 sont d'abord ceux qui répondent à sa mission institutionnelle prévue par l'article L. 211-3 du code de l'Action Sociale et des Familles et l'article 3 du Code des familles.

En 2024, l'Udaf 67 suivra également la ligne directrice tracée par son projet des services actuellement en cours de refondation<sup>2</sup>.

#### B- Les objectifs opérationnels du Service lutte contre le surendettement et logement 2024 - 2026

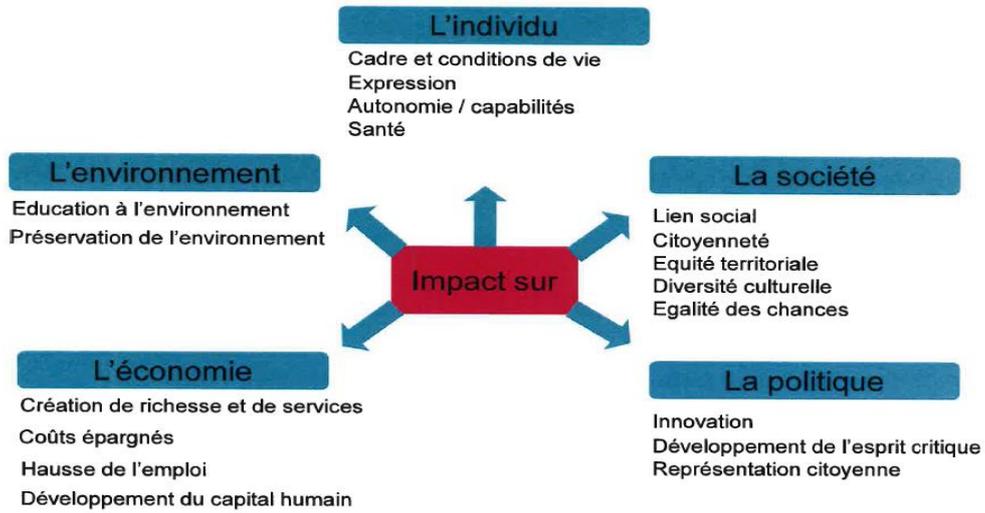
OBJECTIFS GENERAUX 2024 - 2026	OBJECTIFS OPERATIONNELS 2024 - 2026
<p>Développer une offre de service diversifiée</p> <p>en vue d'assainir durablement les situations et de soutenir le retour à l'autonomie administrative et financière des personnes</p>	<p>Développer une offre de service fondée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Sur un accompagnement individuel des personnes</b> <i>Comment ?</i> En soutenant l'autodétermination de personnes accompagnées et favoriser leur responsabilisation</li> <li>- <b>Sur un accompagnement collectif</b> <i>Comment ?</i> En soutenant la pairaidance entre personnes accompagnées en animant des ateliers</li> <li>- <b>Sur une aide aux travailleurs sociaux œuvrant sur le territoire</b> (CMS, UTAMS, CARSAT Etablissements sociaux et médico sociaux etc.) <i>Comment ?</i> En apportant une expertise auprès des professionnels du territoire sur les stratégies pour parvenir au désendettement, les actualités et les bonnes pratiques.</li> </ul>
<p>Développer les liens entre lutte contre le surendettement et la question du logement</p>	<p>Créer de la transversalité entre lutte contre le surendettement, le budget des familles et la question du logement en vue d'apporter des réponses complètes au public.</p>

<sup>2</sup> Le projet associatif et le projet des services sont en cours de réécriture. Finalisation des travaux prévus courant 2024

<p><b>Garantir une qualité de l'offre de service</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Continuer de répondre aux exigences du cahier des charges des PCB</li> <li>- Continuer à s'inscrire dans le réseau UNAF UDAF tête de réseau des PCB de France</li> </ul>
<p><b>Mieux faire connaitre le dispositif</b> <b>Pour l'inscrire en complémentarité des accompagnements déjà proposés par les services sociaux territorialisés ex CMS, UTAMS</b></p>	<p>Rendre visible l'accompagnement proposé par le PASS</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Auprès des services sociaux de droit commun : ex CMS, UTAMS</li> <li>- Auprès des partenaires institutionnels ex : la CAF, CPAM, Impôts</li> <li>- Auprès des principaux créanciers : ES, bailleurs et banques</li> </ul>
<p><b>Continuer à s'inscrire dans le réseau national UNAF - UDAF</b></p>	<p>Continuer à s'inscrire dans le réseau UNAF –UDAF qui est aujourd'hui tête de réseau en France</p> <p>En lien avec le pôle économique de l'UNAF, poursuivre la remontée d'observations sur le budget des familles notamment dans le contexte de crise sanitaire et économique qui s'ensuit.</p>

## Annexes

### Annexe 1 - Impact des accompagnements PASS



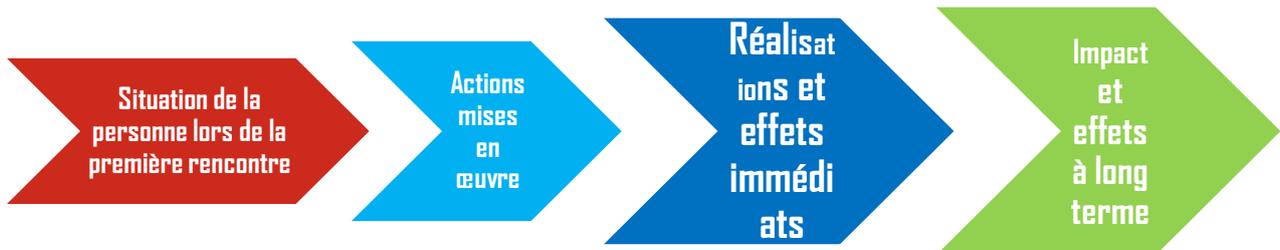
D'après AVISE, 2007

© KIMSO

UNAF

13

Il s'agit de comprendre l'impact tout au long de l'accompagnement



## Annexe 2 : Ressources humaines des associations dédiées au dispositif

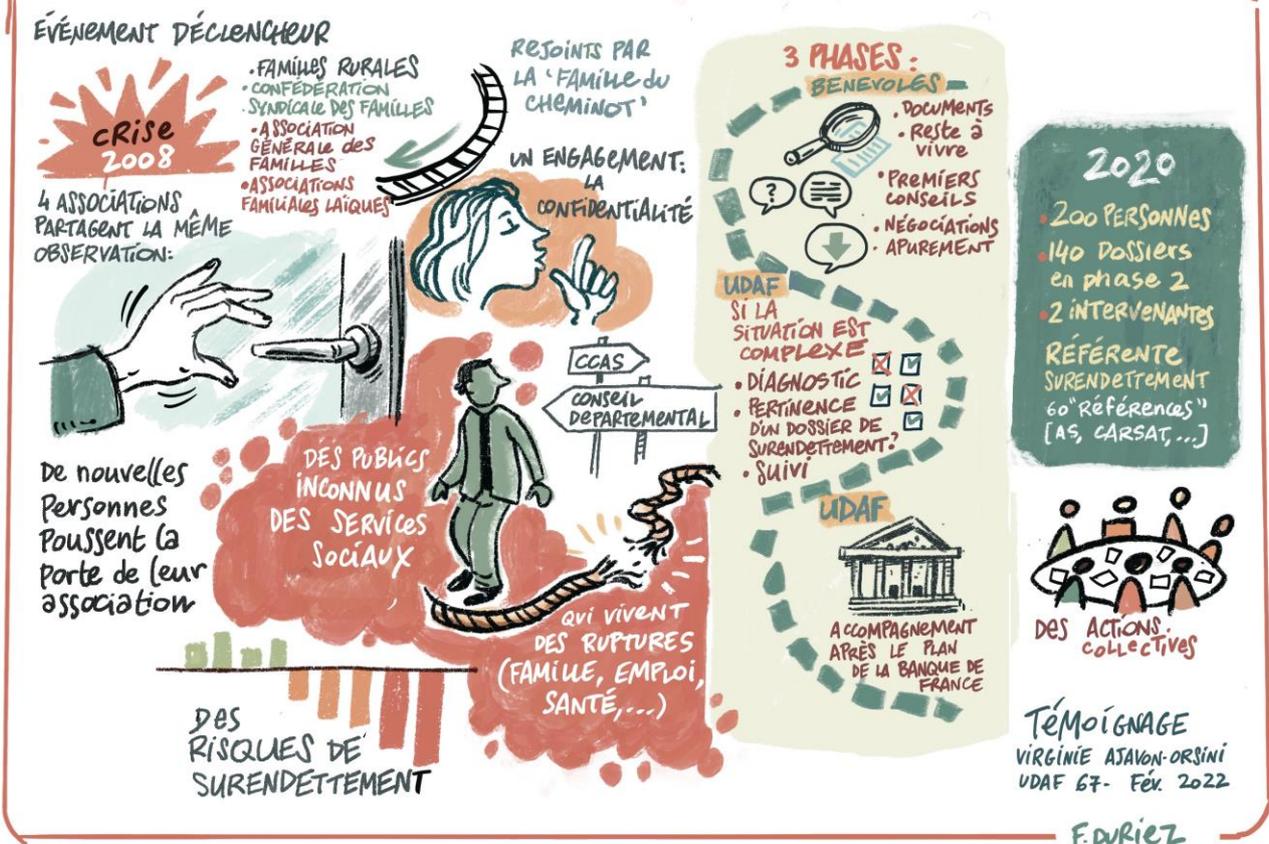
Heures référent salarié 0,12 ETP	Meinau CSF	Wasselonne AGF	Sélestat AGF	Benfeld AGF	Haguenau AGF	Strasbourg AGF	Cronembourg AFL	Total
Entretien + suivis des dossiers	2	0	0	0	0	31	47	80
Accueil téléphonique: consultation ponctuelle, prise de RDV, courriel	4	2	2	2	6	6	0	22
Coordination bénévoles/rencontre nouveau	0	3	3	3	3	7	0	19
Comité de pilotage (temps de réunion + temps de déplacement)	2	0	0	0	0	12	3,5	17,5
Promotion du dispositif	0	0	0	0	0	8	0	8
Travail administratif: suivi activités, stat	2	6	6	6	6	12	0	38
Suivi de formation	0	0	0	0	0	7	1,5	8,5
Animation Formation	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>83</b>	<b>52</b>	<b>193</b>

0,12 ETP référent salarié /an en 2023.

Heures bénévoles 0,27 ETP	Wasselonne AGF	Sélestat AGF	Benfeld AGF	Meinau et Schiltigheim CSF	Haguenau AGF	Cronembourg AFL	Strasbourg AGF	Molsheim CSF	Total
Entretien + suivis des dossiers	36	43	57	0	27	0	0	165	328
Accueil téléphonique RDV	8	5	5	0	4	0	0	4	26
Promotion du dispositif	0	0		0	0	0	0	0	0
Statistiques	5	5	5	0	5	0	1	0	21
Suivi formation	17	8	8	0	14	0	0	0	47
Réunion + Copil	4	2	4	0	4	0	4	0	18
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>63</b>	<b>79</b>	<b>0</b>	<b>54</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>169</b>	<b>440</b>

0,27 ETP bénévole dédié au dispositif en 2023 c'est-à-dire autant qu'en 2022. **Au total en 2023, les associations familiales ont dédié 633h au PASS soit 0.39 équivalent temps plein**

## LE POINT CONSEIL BUDGET - UDAF 67



### Pour nous contacter

Email: [pcb@udaf67.fr](mailto:pcb@udaf67.fr)

Tél: 03.69.57.90.43

Notre page Web: <https://www.udaf67.fr/les-services-aux-familles/point-conseil-budget/>

La coordinatrice du dispositif : [vajavon-orsini@udaf67.fr](mailto:vajavon-orsini@udaf67.fr)

Nos permanences : <https://www.udaf67.fr/les-services-aux-familles/point-conseil-budget/>

### Pour aller plus loin

Des sites ressources :

<https://www.banque-france.fr/>

<https://www.mesquestionsdargent.fr/>

<https://www.lafinancepourtous.com/>

Vidéo, c'est quoi un PCB ?

<https://www.youtube.com/watch?v=mt2MpfW1A5I&feature=youtu.be>

Le PASS / PCB à l'Udaf du Bas-Rhin : pour un extrait du webinaire la BDF à votre écoute : cf. à compter de la 54<sup>ème</sup> minute : [https://www.youtube.com/watch?fbclid=IwAR1-mJy4GZ\\_-R-BO2ozTdevJ8FTXD3\\_eS1JrdFjdPPHE6NJePH-AToA0DfI&v=XAYDkH7bVko&feature=youtu.be&ucbcb=1](https://www.youtube.com/watch?fbclid=IwAR1-mJy4GZ_-R-BO2ozTdevJ8FTXD3_eS1JrdFjdPPHE6NJePH-AToA0DfI&v=XAYDkH7bVko&feature=youtu.be&ucbcb=1)

L'actualité de l'Udaf : <https://www.udaf67.fr/actualites/#>